



ACCUEIL &gt; LYON

## Le 9 décembre 1975, Christophe Mérieux est enlevé...

Récit d'un des enlèvements les plus médiatiques en France et des plus coûteux : 20 millions de francs.

🕒 Publié le 16/07/06 à 00h00 — Mis à jour le 14/09/14 à 01h58



La mort, suite à un malaise cardiaque, de Christophe Mérieux à l'âge de 39 ans remet en cause la succession à la tête du groupe pharmaceutique BioMérieux, une situation que l'entreprise avait déjà connue avec le décès accidentel du cadet de la fratrie, Rodolphe, en 1996. — *Jean-Pierre Clatot AFP/Archives*

Christophe Mérieux, décédé d'une crise cardiaque à l'âge de 39 ans le 14 juillet dernier, avait défrayé la chronique trente ans plus tôt, le 9 décembre 1975. A l'âge de 9 ans, le fils d'Alain Mérieux, actuel président de l'institut pharmaceutique BioMérieux et petit-fils du fondateur du groupe familial lyonnais, était enlevé sur le chemin de l'école. Montant de la rançon : 20 millions de francs... Récit.

Dans les années 1970, la réussite de l'institut pharmaceutique Mérieux, fondé en 1894 à Lyon par un élève de Pasteur, Marcel Mérieux, bat son plein. Ses vaccins sont distribués dans le monde entier, notamment au Brésil où plus de 100 millions de personnes sont vaccinées contre la méningite en 1974. La famille Mérieux attire ainsi les convoitises, d'autant qu'Alain, qui co-dirige l'institut avec son père Charles, a épousé Chantal Berliet, la petite fille du fondateur des camions Berliet... Une cible idéale pour le milieu lyonnais, qui renouvelle ses méthodes et s'oriente vers le kidnapping.

Le mardi 9 décembre, un groupe d'hommes enlève ainsi leur fils, Christophe, âgé de 9 ans, sur le chemin de l'école de la Rédemption, dans le 6e arrondissement. Quelques minutes plus tard, la mère de Christophe, Chantal Mérieux, reçoit un coup de téléphone d'un homme qui demande à la famille de ne pas prévenir la police, avant d'exiger une rançon de 10 millions de francs. Soit près de 6 millions d'euros aujourd'hui.

Chantal Mérieux appelle immédiatement son mari, Alain, qui est à Paris et qui rentre tout de suite à Lyon après avoir prévenu un de ses amis, le commissaire Claude Bardon. Les ravisseurs vont alors passer un deuxième coup de fil où ils demandent une rançon deux fois plus importante : 20 millions de francs, que la famille Mérieux doit réunir en 24 heures. Il s'agit de la somme la plus importante jamais demandée en France pour un kidnapping.

Très rapidement, Jacques Chirac, le Premier ministre de l'époque et proche d'Alain Mérieux, est alerté de l'enlèvement. Alors que Michel Poniatowski, le ministre de l'Intérieur, refuse de céder aux ravisseurs, Jacques Chirac n'empêchera pas Alain Mérieux de verser la rançon.

La famille Mérieux réunit 20 millions de francs en empruntant auprès de différentes banques. Le mercredi, après avoir reçu un coup de téléphone des ravisseurs, Alain Mérieux part au volant de sa BMW livrer la rançon. Mais il perd le contact avec les kidnappeurs, qui ont sûrement voulu faire un test pour voir s'il n'était pas suivi par des policiers. Le lendemain, les ravisseurs rappellent Alain Mérieux pour lui fixer un autre lieu de rendez-vous, qui le mènera dans une ferme à Saint-André-de-Corcy dans l'Ain. C'est là qu'Alain Mérieux, menotté au volant de sa BMW, livre aux kidnappeurs les sacs contenant l'argent de la rançon. Mais dans la précipitation, ils oublient un des sacs qui contenait le quart de la somme réclamée...

C'est seulement le lendemain, en fin de soirée, qu'ils rappellent la famille pour leur dire qu'ils ont abandonné Christophe dans une poubelle, à côté d'un garage Volvo dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, avenue Jean-Jaurès. L'enfant, qui réussit à sortir du sac, demande à un chauffeur de poids lourd de le ramener chez lui. Arrivé en bas de son immeuble du 6<sup>e</sup> arrondissement, il se contente de sonner à l'interphone en disant simplement : "C'est moi."

La presse ne révèle l'affaire qu'une fois la libération de l'enfant confirmée. Interrogé par les médias lyonnais, l'enfant raconte que ses ravisseurs l'ont bien traité. En lui donnant des livres à lire, en le laissant écouter la radio..."

De son côté, la police judiciaire lyonnaise continue de mener l'enquête. Très vite, à partir des conversations téléphoniques enregistrées pendant l'enlèvement, l'inspecteur Marcel Aillot reconnaît la voix de Louis Guillaud, un truand lyonnais qu'il avait déjà interrogé au cours d'une autre enquête. Les policiers l'arrêtent en février 1976 à Paris, où il était en train d'échanger des billets provenant de la rançon contre des lingots d'or. La police interpelle également son épouse, Gilberte, son beau-frère, Albert Novel, et sa femme, Denise, tous ayant perçu de l'argent de la rançon.

C'est le juge Jean Veyre qui est chargé de l'affaire, car Guillaud, fidèle à son surnom, "la Carpe", ne balance aucun complice. Seule piste pour les policiers : exploiter une lettre anonyme qui parle d'un appartement que les ravisseurs auraient utilisé à Oullins. Après vérification, les policiers retrouvent effectivement des empreintes de Christophe Mérieux, mais aussi celles d'un truand lyonnais, Jean-Pierre Marin, qui est soupçonné d'avoir assassiné le juge Renaud. Du coup, les policiers le filent jusqu'à Champagne-au-Mont-d'Or, où il est abattu au cours de son interpellation alors qu'il tentait de prendre la fuite. Guillaud étant muet et Marin décédé, la police ne retrouvera jamais leurs complices. Moins de la moitié de la rançon sera retrouvée.

Le procès se déroule en décembre 1981 à la cour d'assises de Lyon. Louis Guillaud est condamné à vingt ans de prison, sa femme à deux ans, dont 16 mois avec sursis. Son beau-frère et son épouse sont acquittés.

Louis Guillaud restera quatorze ans en prison, avant de s'installer dans le nord de la France, sa région d'origine, où il est à la retraite.

🔑 **MOTS-CLÉS** : Aucun mot-clé.